



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/415

Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Lyon/MHL-Gadagne et Véolia dans le cadre du parcours permanent « Entre Rhône et Saône » du musée

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/415 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MECENAT  
ENTRE LA VILLE DE LYON/MHL-GADAGNE ET VEOLIA  
DANS LE CADRE DU PARCOURS PERMANENT « ENTRE  
RHONE ET SAONE » DU MUSEE

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations (article 238 bis du Code général des impôts) a encouragé le mécénat d'entreprise, notamment au profit d'œuvres ou d'organisme d'intérêt général ayant un caractère culturel, en ouvrant droit à une réduction d'impôt de 60 % du montant des versements effectués par les entreprises, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires.

Sur la base de ces dispositions et dans le cadre du développement de sa politique de mécénat, le Musée d'histoire de Lyon-Musée Gadagne souhaite établir des relations privilégiées avec certaines entreprises notamment dans le cadre de la refonte de ses parcours.

Le Musée d'histoire de Lyon (MHL-Gadagne) a lancé en 2019 un grand projet de modernisation de ses espaces d'exposition permanente, sur cinq ans. Désormais défini comme un « musée de ville », lieu de mise en scène d'un récit de Lyon, il proposera quatre nouvelles expositions thématiques pour une visite à la carte.

Ce projet ambitieux permettant de réinventer le musée verra l'ouverture en mars 2021 (date d'ouverture susceptible d'être modifiée au vu de la situation sanitaire nationale) d'un espace de 280 m<sup>2</sup> d'exposition permanente: «Les Pieds dans l'Eau. Vivre avec le Rhône et la Saône».

Dans une actualité marquée par les enjeux écologiques et une nouvelle envie de vivre la ville, le musée proposera d'explorer la manière dont les Lyonnais-es ont vécu et vivent avec le Rhône et la Saône, deux cours d'eau qui irriguent le territoire et qui font partie de l'histoire et de l'identité de la métropole. Le musée proposera un parcours ludique et onirique notamment pour les familles avec de très jeunes enfants. Il est agrémenté de jeux d'observation et de manipulation, rythmé par une histoire contée

Le Mécène, filiale du groupe Veolia Environnement, est un référent dans les services de traitement et de distribution l'eau. Il souhaite particulièrement soutenir l'exposition permanente du Musée d'Histoire de Lyon consacrée aux fleuves de Lyon, puisque celui-ci met en avant le rôle important de l'eau dans l'essor de la ville de Lyon, eau gérée historiquement par le Mécène. En effet, depuis la moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, le Mécène alimente la ville de Lyon en eau, ce qui a permis à cette dernière de se distinguer des autres villes et de connaître un développement économique et social important.

Véolia Eau –Compagnie générale des Eaux a manifesté le souhait d’être mécène de la Ville de Lyon/MHL-Gadagne en effectuant un don numéraire d’un montant de 30 000 €

Les contreparties qui seront apportées à Véolia Eau –Compagnie générale des Eaux consisteront notamment à :

- Fournir 5 invitations au vernissage de l’exposition – évènement non ouvert au grand public, accessible uniquement sur invitation (valorisation : 250 €),
- Fournir 100 invitations pour l’exposition (valorisation : 800 €),
- Intégrer le logo et/ou la mention de la marque du mécène sur les différents supports de communication relatif à l’exposition « Les pieds dans l’eau » (affiches, flyers, cartons invitation, dossier de presse et communiqué de presse) (valorisation : 2000 €),
- Mettre à disposition l’auditorium de Gadagne situé au dernier niveau du musée pendant une durée d’1h30 (valorisation: 550 €),
- Faire bénéficier le mécène d’une visite guidée (durée 1h00) du Musée de l’Histoire de Lyon pour cent personnes avec les médiateurs professionnels de Gadagne (valorisation : 1300 euros),
- Proposer la privatisation des espaces du café et des jardins (durée 2h00) pour l’organisation d’un cocktail dinatoire pour 120 convives maximum (valorisation : 1500 €).

La valorisation de l’ensemble des contreparties octroyées par la Ville de Lyon/MHL-Gadagne s’élève à 6 400 € S’agissant d’un acte de mécénat, il convient de préciser que les contreparties octroyées restent dans la limite de 25 % du montant du don tolérée par l’administration fiscale, et excluent toute contrepartie en termes de publicité.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce mécénat.

Vu la loi n°2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 ;

Vu le projet de convention de mécénat ;

Où l’avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon/MHL - Gadagne et Véolia Eau – Compagnie générale des Eaux, est adoptée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- La recette correspondante, soit 30 000 euros, sera inscrite au budget 01, années 2020 et 2021, ligne de crédit 106958, nature 1318, programme 00005, opération 05018530.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET